

Comité Départemental de Basket-ball du Bas-Rhin

REGLEMENT SPORTIF DEPARTEMENTAL 3X3

Organisation générale du championnat 3x3 FFBB	4
Article I : Championnat 3x3 FFBB	4
Article 2 : Calendrier	4
Article 3 : Format de chaque phase	4
Article 4 : Organisation de la phase départementale, les Séries	4
Article 5 : Organisation de la phase régionale, le Master de Ligue	5
Article 6 : Equipes à égalité	5
L'inscription des équipes par le club	5
Article 9 : Finances	5
Article 10 : Engagements	5
Article II:	5
Article 12 : Nombre de joueurs	6
Article 13 : Licences	6
Article 14 : Formulaire d'inscription	6
Article 15 : Correspondant 3x3	7
Les actions du Comité Départemental	7
Article 16:	7
Article 17 :	7
Article 18:	7
Article 19 : Réclamations	7
Article 20 :	8
Les actions de la Ligue Régionale	8
Article 21 :	8
Article 22 : Réclamations	8
Article 23 :	8
La journée de compétition	9
Article 24 : Lieux de pratique et horaires	9
Article 25 : Dates et horaires	9
Article 26 : Jours de matchs	9
Article 27 : Correspondant 3x3	9
Article 28 : Correspondant Event Maker	10
Article 29 : Superviseur 3x3	10
Article 30 : Echauffement	10
Article 31 : Organisation des terrains	10
Article 32 : Refs	10
Article 33 : Tables de marque et marqueurs	10
Article 34 : Ballons	
Article 35 : Coaching	11
Déroulement	11

Article 36 : Constitution d'un plateau de « Séries »	11
Saisie des résultats :	11
Article 37 : Event Maker et FBI	11
Forfaits, sanctions et surclassements :	11
Article 38 : Forfait	11
Article 39 : Retard	11
Article 40 : Perte par défaut	11
Article 41 : Disqualification de joueurs	12
Article 42 : Sanctions disciplinaires	12
Article 43 : Blessures	12
Article 44 : Moins de 3 joueurs	12
Article 45 : Annulation de la journée	12
Article 46 : Surclassement	122
Article 47 : Qualifications pour les matchs	122
Article 48 : COVID 19	12

Organisation générale du championnat 3x3 FFBB

Article I: Championnat 3x3 FFBB

Le championnat 3x3 FFBB est accessible à tous les clubs, formés en associations sportives, et affiliés à la FFBB.

Article 2 : Calendrier

Le championnat 3x3 FFBB se déroule à partir du 11 octobre 2021 jusqu'au 31 mai 2022 en deux phases :

- La phase départementale, à partir du 11 octobre 2021 jusqu'à fin mars 2022, est appelée « Séries » ;
- La seconde phase, sur une journée, à organiser par la Ligue Régionale entre avril et mai 2022 est appelé « Master de Ligue » pour les meilleures équipes de la phase des « Séries » de chaque comité.

Article 3 : Format de chaque phase

Pour chaque phase, le championnat 3x3 FFBB respecte le format suivant :

- Au minimum 3 équipes engagées par catégorie, pas de maximum ;
- Le Comité Départemental organise les journées de championnat des Séries, au minimum 3 dates dans l'année, pas de maximum.
- La Ligue organise la journée de « Master de Ligue » ;
- Chaque journée, le championnat se déroulera sous forme de plateau, le plateau englobera toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

Le championnat respecte un format standard de plateau défini en fonction du nombre d'équipes par l'Event Maker.

Article 4 : Organisation de la phase départementale, les Séries

Chaque journée des « Séries », conformément à l'article 3, donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur de la journée = 10 points
- Finaliste = 8 points
- 3ème = 6 points
- 4ème = 4 points
- 5ème = 3 points
- 6ème = 2 points
- 7ème et moins = I point

Le nombre de points attribués pour la fin de la compétition reste inchangé.

Chaque Comité du ressort d'une même Ligue Régionale doit établir son classement final de la phase des « Séries » selon les mêmes modalités.

A l'issue de l'ensemble des journées du championnat, le classement général des « Séries » est établi.

Le titre de Champion Départemental est attribué à l'équipe qui termine première des « Séries » au nombre de points.

Le titre de Champion Départemental sera validé par la Commission Compétitions la semaine après la dernière journée de championnat.

Les champions des Séries sont automatiquement qualifiés pour le Master de Ligue.

Article 5 : Organisation de la phase régionale, le Master de Ligue

La Ligue Régionale organise entre début avril et mi-mai 2022 une journée 3x3 réunissant 16 équipes : le Master de Ligue.

Pour réunir ces 16 équipes, les champions des Séries et les meilleurs deuxièmes de chaque Comité du ressort territorial de la Ligue seront qualifiés.

S'il n'y a pas 16 équipes, même système pour les meilleurs troisièmes et meilleurs quatrièmes. Cette journée sera organisée sous forme de plateau, avec 4 poules de 4. Se disputeront ensuite des quarts de finale, demi-finales et la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

Article 6 : Equipes à égalité

Egalité sur une journée des « Séries », à la fin de la phase départementale des « Séries ».

En cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur toutes les journées de championnat (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

L'inscription des équipes par le club

Article 9: Finances

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

Article 10: Engagements

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit engager chacune de ses équipes auprès du Comité Départemental au plus tard le 20 septembre 2021 20h de la saison en cours, et s'acquitte des droits financiers.

U13/U15 : 20€ U18 : 25€ Seniors : 35€

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Sous réserve de l'accord du Comité, une équipe peut rejoindre le championnat en cours jusqu'à la deuxième journée.

Elle marquera alors zéro point sur la 1ère journée du championnat.

Article II:

I/ Catégories

Le championnat 3x3 FFBB est proposé aux catégories suivantes :

- UI3 Garçon et Fille (mixité possible);
- UI5 Garçon et Fille (mixité possible);
- U18 Homme et Femme;
- Seniors Homme et Femme ;

2/ Surclassements

Des surclassements sont possibles dans les conditions de l'article 47 du présent Règlement et de l'article 9 du Règlement Médical de la FFBB.

Article 12: Nombre de joueurs

Chaque équipe est composée de quatre joueurs minimums et de sept joueurs maximums ; les effectifs ne peuvent plus être modifiés jusqu'à la fin du championnat lorsque la liste qui est déposée au Comité Départemental comporte sept joueurs.

Si la liste comporte moins de sept joueurs, il est possible, pour le club jusqu'au 31 décembre 2021, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de sept. La liste comportant ce ou ces nouveaux joueurs devra être validée par le Comité Départemental au plus tard sept jours avant la ou leur première participation de ce ou ces joueurs à une rencontre officielle. Lors de chaque journée, seuls quatre joueurs issus de la liste validée, peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début de leur première rencontre.

Article 13: Licences

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 3x3 FFBB.

Si mon club A ne me propose pas de championnat 3x3 dans ma catégorie, je peux faire une licence AS Territoire pour participer au championnat 3x3 dans un club B. (Formulaire disponible sur le site de la FFBB, attention cela un coût) Tout entraineur, ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB (se référer au règlement Fédéral), valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 3x3 FFBB et d'y exercer cette fonction.

Article 14: Formulaire d'inscription

Pour l'engagement de chaque équipe, un formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site internet du Comité Départemental. Ce formulaire doit être rempli au plus tard le 20 septembre 2021.

Article 15: Correspondant 3x3

Chaque club doit avoir un correspondant 3x3 identifié au moment de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la Fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi des championnats pour son club.

Les actions du Comité Départemental

Article 16:

Le Comité Départemental enregistre les inscriptions et organise les journées des Séries, transmet son classement à la fin du championnat à la Ligue Régionale, pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Article 17:

Le Comité Départemental détermine le calendrier de la phase départementale du championnat en respectant les dates des Séries, soit entre octobre 2021 à fin mars 2022.

Un Comité ne disposant pas d'un nombre suffisant d'équipes pour organiser le championnat dans une catégorie, peut s'associer avec un Comité Départemental voisin limitrophe.

Si une équipe pour des raisons géographiques, souhaite s'associer avec le Comité voisin pour participer au championnat de club, il faudra l'accord des deux comités départementaux.

Article 18:

Une semaine après les engagements le Comité Départemental imposera une semaine par club afin qu'il organise sa journée de championnat 3x3 (entre le lundi et le jeudi). Si un club engage une équipe, il accueillera une journée de championnat, si le club engage deux équipes, il accueillera deux journées de championnat, etc.

Le Comité peut aussi éventuellement faire un appel à candidature auprès des clubs pour trouver des sites recevant les journées.

A la fin de la phase des Séries, le Comité transmet son classement du championnat à la Ligue Régionale pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Article 19: Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Superviseur 3x3 du plateau, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois les décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.

Article 20:

Chaque Comité Départemental déclare par mail, à l'adresse championnat3x3@ffbb.com son correspondant 3x3 titulaire d'une licence fédérale.

Ce dernier peut former et renseigner les correspondants de clubs à l'Event Maker.

Il saisit des résultats sur l'Event Maker et sur FBI.

Il transmet le nom de l'équipe championne du Comité à la Ligue et le nom des autres équipes susceptibles d'être qualifiées.

Les actions de la Ligue Régionale

Article 21:

Au regard des classements transmis par les Comités Départementaux de son ressort territorial, la Ligue Régionale enregistre les inscriptions des équipes qualifiées pour le Master de la Ligue.

La Ligue Régionale détermine le calendrier du Master de la Ligue et organise cette journée de compétition entre le l'er avril et mi-mai, soit avant le début des Opens Plus.

Les 16 équipes sont réparties dans 4 poules de 4 équipes.

A l'issue de cette phase de poules, un classement est établi.

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale en match à élimination directe.

Les rencontres sont déterminées par l'Event Maker.

Les vainqueurs sont qualifiés pour les demi-finales à élimination directe.

Les vainqueurs des demi-finales sont qualifiés pour la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

Article 22: Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Superviseur 3x3 ou du Correspondant 3x3 du Comité recevant la compétition, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois les décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.

Article 23:

Le correspondant 3x3 du Master de la Ligue sera le correspondant 3x3 du Comité recevant la journée de compétition.

Ce dernier peut former et renseigner les correspondants de clubs à l'Event Maker.

Il vérifie la bonne saisie des résultats sur l'Event Maker.

La journée de compétition

Article 24 : Lieux de pratique et horaires

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Le Comité:

- choisit la salle où s'organisent les Séries,

OU

- fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.

Les clubs affiliés à la FFBB, disposant de plusieurs salles déclarées dans la base de données fédérale doivent, dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le Comité Départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder, sur FBI. Le comité impose à chaque club l'organisation de sa journée de championnat 3x3.

Le jour et l'horaire est fixé par l'équipe qui reçoit. Cet horaire doit être communiqué au moins une semaine avant aux autres équipes, ainsi qu'au Comité Départemental.

Article 25: Dates et horaires

Concernant les catégories Jeunes (U18, U15 et U13), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, les mercredis après-midi jusqu'à 18h00. Pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

En seniors il est préconisé de jouer en soirée dans la semaine (hors vendredi) ou lors des weekends sans rencontre 5x5.

Le Comité Départemental fixera les dates auxquelles les clubs peuvent organiser leur plateau.

Article 26 : Jours de matchs

Les matchs peuvent se dérouler en semaine ou parfois le week-end.

Pour les catégories jeunes, pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

Article 27 : Correspondant 3x3

Les clubs recevant désignent un correspondant 3x3. Il organise la journée de compétition :

- Il prépare la salle (paniers, tables de marque, bancs des remplaçants) ;
- Il accueille les équipes ;
- Il met à disposition 4 ballons officiels 3x3 pour l'échauffement des équipes et les rencontres ;
- Il prévoit deux jeux de chasubles pour le cas où 2 équipes auraient les mêmes couleurs de maillots ;
- Il fournit de l'eau (bouteilles ou point d'eau) ;
- Il veille au respect des dispositions suivantes en matière de surveillance médicale des compétitions et s'assure notamment de la présence :
 - o D'un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;

o D'un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club.

Article 28 : Correspondant Event Maker

Le correspondant Event Maker du club peut être la même personne que le correspondant 3x3 du club, ou une personne différente. Il est présent à l'arrivée des équipes avec la liste transmise par le Comité Départemental pour effectuer la saisie sur l'Event Maker. La Commission 3x3 du CD67 s'occupera de remplir les résultats sur FBI suite à l'envoie de ces derniers par le correspondant 3x3 en charge du plateau joué.

Article 29 : Superviseur 3x3

Il connait le règlement et peut intervenir à la demande des refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie.

L'arbitrage par les équipes qui ne jouent pas est obligatoire si le comité n'a pas pu désigner de refs. Si une équipe refuse les désignations faites à ses joueurs par le superviseur 3x3, elle est immédiatement disqualifiée pour la journée concernée.

Article 30: Echauffement

La phase d'échauffement a lieu pendant la saisie des informations sur l'Event Maker et l'identification des joueurs (contrôle de la liste des 4 joueurs appelés à jouer la journée, validité de leurs licences). Les équipes qui s'opposent s'échauffent ensemble sur le même panier.

Article 31 : Organisation des terrains

Les poules se déroulent sur deux paniers différents sauf cas particuliers (voir annexe I).

Article 32: Refs

Les refs sont les arbitres désignés par la CDO du Comité du Bas-Rhin.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Les refs peuvent aussi être des arbitres départementaux, régionaux et nationaux en formation et/ou proposé par les clubs.

Article 33 : Tables de marque et marqueurs

Les tables de marque sont situées dans l'angle du demi-terrain et sont tenues par des marqueurs.

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le superviseur 3x3 du comité parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat. En cas de refus ils entraînent la disqualification de leur équipe pour la journée concernée.

Leur fonction est de gérer :

- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes) (cf. Annexe 2).

Article 4: Ballons

Les matchs doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

Article 35: Coaching

Aucun coach sur le terrain. Le coaching à distance est interdit.

Déroulement

Article 36 : Constitution d'un plateau de « Séries ».

La constitution du plateau de championnat se fait en fonction du nombre des équipes via l'Event Maker. Le correspondant 3x3 du Comité et le correspondant 3x3 du club veille au bon déroulement de la journée.

Saisie des résultats :

Article 37: Event Maker et FBI

Les résultats sont saisis au plus tard le lendemain de la journée de championnat à 12h00 par les correspondants 3x3:

- Sur la plate-forme Event Maker FIBA. (pour le club support)
- Sur FBI (pour le Comité)

Passé ce délai, l'Event Maker ne pourra pas prendre en compte les résultats, et les joueurs ne se verront pas attribuer de points au ranking FIBA.

Forfaits, sanctions et surclassements :

Forfaits, retard et perte par défaut

Article 38: Forfait

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuée 0 point pour la journée concernée.

Au deuxième forfait, l'équipe concernée est désignée comme en « Forfait général » et ne pourra plus prendre part au championnat pour la suite de la saison.

Une équipe qui ne se présente pas alors qu'elle le devait se verra attribué I5points de pénalité sportive au classement général.

Article 39: Retard

Au-delà de 15 minutes de retard, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer à la journée de championnat et se verra attribuer 0 points au classement de la journée.

Article 40 : Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut. Rajouter le score si c'est comme dans le 5c5 (Si l'équipe qui gagne par défaut menait à la marque, le résultat à ce moment est acquis. Si cette équipe est menée à la marque, le résultat sera de 2 à 0 en sa faveur.)

Article 41 : Disqualification de joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour la journée.

Le superviseur 3x3 du club notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale territorialement compétente.

Article 42: Sanctions disciplinaires

Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de championnat 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

Article 43: Blessures

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer tant qu'il y a au moins 3 joueurs aptes à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 44 : Moins de 3 joueurs

Une équipe avec moins de trois joueurs ne peut pas commencer la journée. Elle est classée dernière de la poule.

Article 45 : Annulation de la journée

Si le Comité Départemental ou le club support est dans l'incapacité d'organiser la journée, celle-ci est annulée. Il est impératif d'informer toutes les équipes inscrites et de prévoir une date ultérieure pour organiser cette journée de championnat annulée.

Une nouvelle date sera proposée uniquement face à une situation particulière et la décision sera prise par la commission 3x3.

Article 46 : Surclassement

Le surclassement est la faculté donnée à un licencié déjà régulièrement qualifié dans sa catégorie de participer dans une catégorie d'âge supérieure.

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la FFBB. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

Article 47: Qualifications pour les matchs

Un plateau 3x3 est considéré comme un match joué. C'est-à-dire que les règle s'appliquant au nombre de match joué par weekend s'applique au plateaux 3x3. Si un plateau se déroule en weekend (à partir du vendredi 00h00) il sera, pour les joueurs considéré comme un match de 5x5 joué. Idem en jeune.

Article 48: Mesure COVID 19

La crise sanitaire étant toujours de vigueur, le club accueillant devra mettre à disposition :

- Gel hydroalcoolique

- Désinfection des ballons
- Espace définie pour chaque équipe dans des espaces différents de la salle.

Sinon le protocole à jour de la FFBB devra être respecté. Toute suspension du championnat dû à la crise sanitaire sera étudiée par la commission 3x3 et ajuster en fonction des directives Fédéral et Gouvernemental.

> Mise à jour le 15 aout 2021 Par la Commission 3x3